

Le parc naturel Cœur du Condroz est lancé

Après 20 ans que l'idée germait dans la tête de décideurs locaux et les quelques mois d'attente, le Parc naturel Cœur de Condroz est né.

C'est à Havelange, après quelques mois de mise en place, que le parc naturel Cœur du Condroz a été créé officiellement ce jeudi. Il regroupe les Communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey. Le gouvernement wallon l'avait reconnue le 7 décembre dernier.

L'idée germait depuis au moins vingt ans dans la tête de décideurs politiques locaux. C'est finalement grâce aux actions et synergies développées par deux GAL locaux (Condroz-Famennne et Tiges et Chavées)

que la réflexion s'est poursuivie. Il y a eu aussi la volonté de plusieurs élus locaux de réduire les couches dans la lasagne institutionnelle. Le parc naturel Cœur du Condroz a ainsi rejoint 12 autres parcs naturels créés en Wallonie depuis 1978.

Le président de l'assemblée générale constitutive qui vient de se tenir à Havelange, le bourgmestre d'Ohey Christophe Gillon, a insisté sur le fait que la Région avait promis, pour dix ans, de doter le budget annuel d'une somme de 388 000 €. C'est ainsi que de nombreuses initiatives pourront être menées et se poursuivre, dans l'optique d'un développement territorial durable mais également socio-économique, a déclaré le président. Notre territoire pourra,

de cette manière, bénéficier d'une expertise dynamique et de moyens plus importants, grâce, notamment, aux acteurs privés qui seront, d'ailleurs majoritaires au sein de l'ASBL gestionnaire. 2024 étant une année électorale, les représentants publics aujourd'hui désignés par les conseils communaux, le sont pour une période transitoire et ces mandats seront confirmés et renouvelés, en 2025. D'ici là, notre espoir est que ce nouvel outil nous permette de relever ensemble les défis que représentent la protection des paysages et du patrimoine, le développement d'une agriculture durable et locale, mais aussi le développement d'une sylviculture plus proche de la nécessaire évolution des activités économiques. »

Des représentants du

public, de l'associatif et du privé

Dans l'assemblée, on comptait une bonne trentaine de représentants communaux et des membres actifs des deux GAL. Ceux-ci ont approuvé le projet de l'ASBL Cœur de Condroz. Ils ont validé les statuts, puis on a élu les membres de l'organe d'administration, représentants le privé et le public.

- Pour le privé : Philippe Blerot, Daniel Cloots, Jean-Marie De Bruyn, Nicolas Lequarre, Geoffrey Ligot, Alain Pierlot, Greta Withagen, Anne Barthelemi.

- Pour l'associatif : Jacques Warnier (La Spirale), Julie Riesen (Maison du tourisme de Condroz-Famennne), Antoine Goderniaux, Bernard Beaujeant, Luca Fagan (Natagora), Marie-Julie Baeken (Domaine de Chevetogne),

Sophie Delahaie (Domaine de Mozet), Pierre Beguin (GFWA), Robin Guns (Cocoricooop)

- Pour le public : Cécile Barbeaux (échevine de Gesves), Laurence Daffe (échevine de Ciney), Françoise Davance (échevine de Hamois), Julien Delfosse (échevin d'Assesse), Christophe Gillon (bourgmestre d'Ohey), Nathalie Demanet (bourgmestre de Havelange), Marc Emond (conseiller communal Ciney), Freddy Lixon (échevin à Ohey), Frank Mailleux (échevin de Havelange), Guy Milcamp (échevin à Ciney), Jean-Luc Mosseray (bourgmestre d'Assesse), Pierre-henri Roland (échevin de Hamois) et Martin Van Audenrode (bourgmestre de Gesves).

MICHEL MOTTE